



Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 01/2022 « Demande d'un crédit de Fr. 45'000.- pour la mise sous clé électronique des bâtiments communaux ».

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc chargée de l'étude du Préavis 01/2022 était composée de Mme Corinne Savioz Germain et M. Eric Affolter, Membres, et de M. Vincent Nicod, Rapporteur. Elle s'est réunie le 29 mars 2022, en présence de MM. Mark Winges, syndic, et Jean-François Rubin, Municipal, Bâtiments communaux. La Commission a aussi bénéficié des explications techniques fournies par M. Denis Canelo, représentant de la maison Quincaillerie du Léman (QL), pressentie pour la fourniture d'une mise sous clé électronique des bâtiments de notre commune.

1. Préambule

La sécurité des locaux et des installations qu'ils contiennent est une préoccupation constante et grandissante de la Commune de Lully. Actuellement, les serrures des portes de nos bâtiments communaux se ferment avec des clés standard, que l'administration communale met à disposition des divers utilisateurs de ces locaux (employés de commune, enseignants, locataires, ouvriers chargés des opérations d'entretien etc.). Or l'expérience accumulée ces dernières années a montré que quelques-unes des nombreuses clés prêtées ont été égarées par leurs utilisateurs. A ce jour, il est donc impossible d'affirmer que l'ensemble des clés des bâtiments communaux est sous le contrôle de l'administration.

Le projet de mise sous clé électronique des bâtiments communaux vise trois objectifs : d'abord, améliorer la sécurité de nos locaux et des installations qu'ils contiennent, ensuite, mieux contrôler l'utilisation de ces locaux et la traçabilité des usagers, et finalement simplifier la gestion des clés d'accès à nos locaux.

2. Principe du projet

Le projet prévoit l'équipement de l'ensemble des bâtiments communaux, soit le Refuge, l'administration communale, l'école, le parking sous l'école, la cantine scolaire et le bâtiment en Prévèyres, de serrures de sécurité, actionnées par des clés électroniques.

Sont aussi prévus les frais pour l'achat et la maintenance du programme informatique nécessaire, la formation du personnel et une réserve pour équipement futur en fonction d'éventuelles transformations dans nos bâtiments.

A titre de comparaison, alors qu'un badge d'accès électronique coûte 11 frs, une clé de sécurité standard est à plus de 100 francs...

Les serrures de sécurité prévues par le projet seront actionnées par un badge électronique, programmable en fonction des besoins, par l'administration communale : activation par date, par utilisateur, par semaine, par soirée etc. le système est modulable, pour permettre de restreindre l'accès du local concerné aux ayant-droit seulement et uniquement aux dates qui les concernent.

Pour des raisons de sécurité, évidemment, depuis l'intérieur, le système prévoit qu'il sera toujours possible d'ouvrir manuellement une serrure fermée pour sortir de la pièce.

Les badges seront gérés par un programme informatique et pourront être modifiés ou annulés par un simple clic de notre personnel administratif, qui sera formé à cet équipement.

Dans le cadre du programme de sa législature, la municipalité souhaite effectuer divers travaux de transformation des bâtiments existants. Cela ne remet pas en cause le présent préavis,



puisque quels que soient les aménagements futurs, les bâtiments seront toujours équipés de portes à serrure électronique, qui sont parfaitement transposables d'une porte à une autre.

3. Matériel proposé

Après des recherches effectuées auprès de trois fournisseurs, la meilleure offre en termes de relation qualité-prix a été proposée par la société Quincaillerie du Léman (QL), basée à Bussigny. En cas de difficultés, la proximité de cette entreprise est un atout important par sa disponibilité et sa rapidité d'action. En outre, les deux autres compagnies contactées n'ont pas répondu aux attentes de la Commune. QL bénéficie de plus de 11 ans d'expérience et a équipé plus de 10'000 portes à ce jour. Elle travaille notamment avec plusieurs communes de la région (Aubonne, Vufflens-le-Château), elle a équipé le Vortex, logement pour étudiants de plus de 1000 chambres, mises en service pour les JO d'hiver de la jeunesse à Lausanne, et travaille aussi avec plusieurs multinationales de la région. Le système choisi est le modèle Salto Systems.

4. Discussion

Lors de la discussion tenue avec le technicien de QL et avec les municipaux concernés, la Commission a pu poser toutes les questions relatives à l'objet du préavis et a obtenu des réponses qui lui ont permis de se forger une opinion positive à propos du projet présenté.

Par conséquent, à l'unanimité, les membres de la commission estiment que cette installation de mise sous clé électronique des bâtiments et locaux communaux est un projet qui vaut la peine d'être déployé, afin d'augmenter la sécurité, de faciliter la gestion des accès actuels et futurs à nos bâtiments et d'accéder aux adresses des usagers en cas de besoin ou de litiges.

5. Conclusion

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE LULLY

- vu le préavis de la Municipalité,
- ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver le Préavis 01/2022.

Les commissaires : Mme Corinne Savioz Germain et M. Eric Affolter, Membres, et M. Vincent Nicod, Rapporteur